

The FMC logo consists of the letters 'FMC' in a bold, red, sans-serif font. The 'F' and 'M' are connected, and the 'C' is separate. The background of the entire page is a close-up photograph of several ripe, red tomatoes on their green stems, with water droplets on their surfaces.

An Agricultural  
Sciences Company

# Pour la protection de cultures légumières sous abri

The Altacor logo features a white square to the left of the word 'Altacor' in a bold, white, sans-serif font, followed by a registered trademark symbol (®).

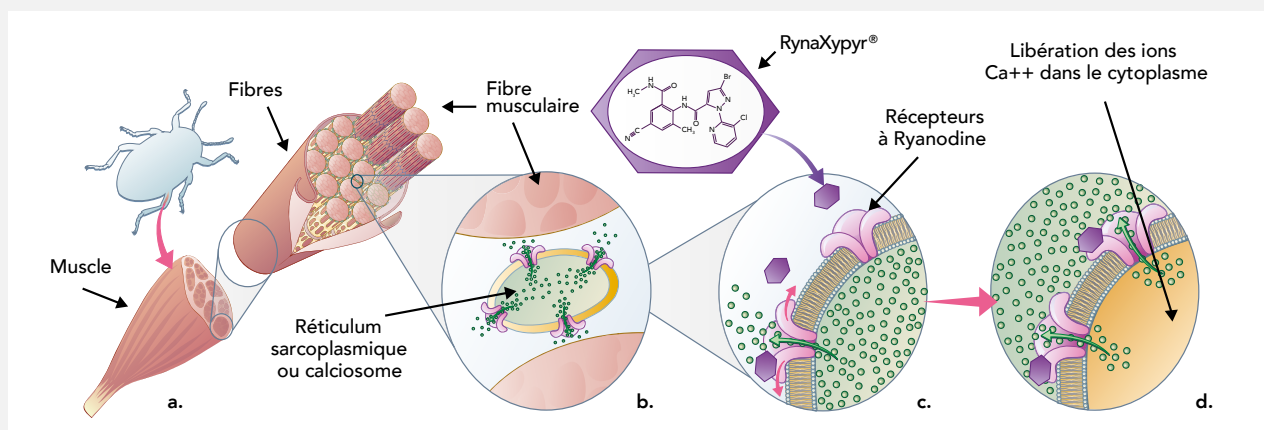
Insecticide

## LA RÉFÉRENCE INNOVANTE CONTRE LES CHENILLES EN CULTURES LÉGUMIÈRES SOUS ABRI

### RynaXypyr®, substance active de Altacor®

RynaXypyr® a une structure chimique originale ; RynaXypyr® possède un mode d'action spécifique qui affecte une cible biochimique différente de tous les insecticides actuels. Dans la classification des modes d'action IRAC (Insecticide Resistance Action Committee), RynaXypyr® appartient au groupe 28 (Modulateurs des récepteurs à ryanodine). RynaXypyr® offre donc en cultures légumières un mode d'action innovant et unique qui permet l'alternance des familles chimiques.

RynaXypyr® active les récepteurs à ryanodine qui jouent un rôle critique dans la capacité des insectes à contracter leurs muscles en régulant la libération du calcium stocké dans les cellules musculaires vers le cytoplasme. RynaXypyr® se fixe sur les récepteurs et provoque la libération incontrôlée des ions Ca<sup>++</sup> et la réduction de leur stock. Les insectes ne peuvent alors plus contracter leurs muscles. Paralysés, les insectes arrêtent rapidement de se nourrir et entrent en léthargie avant de mourir.



## AVANTAGES CLÉS

### Standard d'efficacité pour contrôler les ravageurs

Altacor® assure la protection des cultures légumières avec un très haut niveau d'efficacité reconnu par les opérateurs industriels de la tomate, des melons, concombres, courgettes et salades notamment.

Altacor® est actif sur nombreuses chenilles phytophages comme la mineuse de la tomate (*Tuta absoluta*), l'Héliothis (*Helicoverpa armigera*), la légionnaire de la betterave (*Spodoptera exigua*), la noctuelle méditerranéenne (*Spodoptera littoralis*), la noctuelle gamma (*Autographa gamma*), la noctuelle de la tomate (*Chrysodeixis chalcites*), la pyrale du maïs (*Ostrinia nubilalis*), la noctuelle du chou (*Mamestra brassicae*) et la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*).

### Préserve la qualité des productions grâce à sa souplesse de positionnement

Altacor® possède un mode d'action ovicide, ovo-larvicide et larvicide qui lui confère une grande souplesse d'utilisation. Altacor® évite l'apparition de dégâts grâce à un arrêt rapide de la prise de nourriture des larves de ravageurs. Une activité adulticide a aussi été observée sur certains ravageurs (mouches, coléoptères...).

### Longue persistance et grande régularité pour un contrôle durable des ravageurs

La diffusion translaminare de Altacor® permet une grande persistance d'action jusqu'à 14 jours sur certains usages, peu dépendante des conditions de température, d'ensoleillement et de lessivage.

Utiliser Altacor® pour protéger vos cultures légumières permet une simplification du travail en raison de ses caractéristiques réglementaires conformes aux exigences les plus élevées. Il permet d'obtenir une efficacité régulière des programmes de protection intégrée à faible risque sur la faune auxiliaire<sup>(1)</sup>.

L'intégration de Altacor® dans les programmes de protection en cultures sous abri, permet un contrôle des attaques de chenilles phytophages sans toutefois perturber la faune auxiliaire.

<sup>(1)</sup> Dans le cadre du respect des conditions d'emploi figurant sur l'étiquette.

## CONDITIONS D'UTILISATION EN CULTURES LÉGUMIÈRES SOUS ABRI

Afin de positionner les traitements de façon optimale, se référer aux Bulletins de Santé du Végétal des DRAAF ou aux bulletins techniques des services agronomiques des organisations professionnelles, spécifiques des cultures légumières.

CULTURES	RAVAGEURS	DOSES
Tomate, Aubergine	<b>Chenilles phytophages :</b> <i>Tuta absoluta</i> , Héliothis, Légionnaire de la betterave, Noctuelle méditerranéenne, <i>Autographa gamma</i> , Noctuelle de la tomate	85 g/ha base 1000 L/ha de bouillie Jusqu'à 127,5 g/ha pour un volume de bouillie de 1500 L/ha
Poivron	<b>Chenilles phytophages :</b> Pyrale du maïs	70 g/ha base 1000 L/ha de bouillie Jusqu'à 84 g/ha pour un volume de bouillie de 1200 L/ha
	<b>Chenilles phytophages :</b> <i>Tuta absoluta</i> , Héliothis, Légionnaire de la betterave, Noctuelle méditerranéenne, <i>Autographa gamma</i> , Noctuelle de la tomate	85 g/ha base 1000 L/ha de bouillie Jusqu'à 102 g/ha pour un volume de bouillie de 1200 L/ha
Melon, Pastèque, Potirons	<b>Chenilles phytophages :</b> Pyrale du maïs	70 g/ha
	<b>Chenilles phytophages :</b> Héliothis, Légionnaire de la betterave, Noctuelle méditerranéenne, <i>Autographa gamma</i>	85 g/ha
Concombre, Courgette	<b>Chenilles phytophages :</b> Pyrale du maïs	70 g/ha base 1000 L/ha de bouillie Jusqu'à 84 g/ha pour un volume de bouillie de 1200 L/ha
	<b>Chenilles phytophages :</b> Héliothis, Légionnaire de la betterave, Noctuelle méditerranéenne, <i>Autographa gamma</i> , Noctuelle de la tomate	85 g/ha base 1000 L/ha de bouillie Jusqu'à 102 g/ha pour un volume de bouillie de 1200 L/ha
Épinard, Feuilles de bettes, Laitue, Scarole et Frisée, Mâche, Roquette, Chicorée de Trévise, Feuilles de Brassicacées (Mizuna)	<b>Chenilles phytophages :</b> Noctuelle du chou, Héliothis, Légionnaire de la betterave, Noctuelle méditerranéenne, <i>Autographa gamma</i>	85 g/ha
Fines Herbes (Menthe)	<b>Chenilles phytophages :</b> Héliothis, Légionnaire de la betterave, Noctuelle méditerranéenne, <i>Autographa gamma</i>	85 g/ha
Haricot non écosé frais	<b>Chenilles phytophages :</b> Pyrale du maïs, Héliothis, <i>Noctuelle gamma</i> , Légionnaire de la betterave, Noctuelle méditerranéenne	85 g/ha base 1000 L/ha de bouillie Jusqu'à 127,5 g/ha pour un volume de bouillie de 1500 L/ha
Plantes potagères porte-graines (cultures destinées à la production de semences, aux mêmes stades de développement que les cultures de consommation ci-dessus <sup>(1)</sup> )	<b>Chenilles phytophages :</b> Héliothis, Légionnaire de la betterave, Noctuelle, <i>Autographa gamma</i>	85 g/ha
	<b>Chenilles phytophages :</b> Pyrale du maïs, Teigne des crucifères, Noctuelle du chou	70 g/ha

(1) Avant tout emploi du produit sur cultures potagères porte-graines pour lesquelles Altacor® n'est pas autorisé en culture de consommation, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture et de contacter la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences FNAMS au 01.44.82.73.33.

Ne pas utiliser les sous produits des cultures porte-graines en alimentation animale.

**Recommandations :** Appliquer Altacor® dès le début des pontes, avant éclosion des œufs et avant apparition des premiers dégâts sur feuilles et/ou sur fruits. Délai de renouvellement : 7 à 10 jours en fonction de la pression du ravageur et des espèces présentes.

# Altacor®

Insecticide

## FICHE D'IDENTITÉ PRODUIT

<b>AMM</b>	N° 2100122
<b>Composition</b>	350 g/kg (35 % p/p) de RynaXypyr® <sup>(1)</sup>
<b>Formulation</b>	Granulés à disperser dans l'eau (WG)
<b>Cultures autorisées en traitement des parties aériennes, uniquement sous abri</b>	Tomate, Aubergine, Poivron, Melon, Pastèque, Potirons, Concombre, Courgette, Laitue, Scarole et Frisée, Mâche, Roquette, Chicorée de Trévise, Feuilles de Brassicacées (Mizuna), Epinard, Feuilles de bettes, Haricot non écossé frais, Fines herbes (menthe), Plantes potagères porte-graines
<b>Nombre d'applications</b>	2 traitements maximum par hectare et par an <sup>(2)</sup>
<b>Classement</b>	Eco-toxicologique : H410
<b>Délai de rentrée</b>	8 heures en milieu fermé
<b>Zone non traitée</b>	Non concerné
<b>Délai avant récolte</b>	1 jour, cultures potagères porte graines non concernées
<b>Mention Abeille</b>	Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles, pour des applications de Altacor® sur les usages pour lesquels la demande a été jugée pertinente au plan agronomique

<sup>(1)</sup> Marque déposée de la substance active chlorantraniliprole.


<sup>(2)</sup> Pour prévenir la présence de résidus dans les cultures suivantes, ce produit ou tout autre produit contenant du chlorantraniliprole ne devra pas être appliqué sur plus d'une culture par an et par parcelle.

Il conviendra de limiter à 2 applications maximum par culture. Réaliser les applications sur 2 générations non successives en alternant avec une substance active, efficace contre le ravageur cible, ayant un autre mode d'action. Ne pas planter de cultures d'oignon blanc et autres légumes du genre *Allium* cultivés pour leur feuillage vert et de pois récoltés en gousses entières moins d'un an après la dernière application d'une préparation à base de chlorantraniliprole. Concernant les légumes du genre *Allium* cultivés pour leur feuillage vert, il n'y a pas de restriction sur les légumes-tige (comme le poireau), et pour les légumes-bulbes, la restriction ne porte que sur les oignons de printemps (ainsi que ciboule et les variétés similaires).

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officielles des mélanges de produits phytopharmaceutiques.

Peut porter atteinte à la faune auxiliaire. Éviter toute exposition inutile.

Altacor® : Granulés dispersables [WG] à base de 350 g/kg (35% p/p) de chlorantraniliprole [RynaXypyr®]. A.M.M. n° 2100122. 5Pe8 avec mention « Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles » pour les usages indiqués sur l'étiquette. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Altacor et RynaXypyr sont des marques déposées de FMC Corporation ou l'une de ses filiales. Homologué et distribué par FMC France - 11 bis, Quai Perrache - F-69002 Lyon - Tél. +33 (0)4.37.23.65.70 - RCS Lyon B 352 320 279 - [www.fmcagro.fr](http://www.fmcagro.fr). Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Crédits photos : Shutterstock - 11/22

 **ATTENTION - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**